Les mérites et les conditions de la parole d’unicité (Partie 3)



Cheikh Abderrazak Al ‘Abbad

Qu’Allah le protège

Traduit par ‘Issa Petit

بسم الله الرحمن الرحيم

Les mérites et les conditions de la parole d'unicité (Partie 3)

La louange appartient à Allah (عز وجل). Nous Le louons, nous cherchons Son assistance, nous Lui demandons pardon, nous nous repentons à Lui et nous cherchons refuge auprès de Lui contre le mal de nos âmes et de nos viles œuvres. Celui qu'Allah guide nul ne peut l'égarer et celui qu'Il égare nul ne peut le guider. Et je témoigne qu'il n'y a aucune divinité, digne d'adoration, excepté Allah (عز وجل), Seul, sans associé et je témoigne que Mohammed (صلى الله عليه وسلم) est Son serviteur et Son messager.
Que la paix et le salut soient sur Son serviteur, sa famille et l'ensemble de ses compagnons.

Ensuite **:**

Ô Croyants ! Serviteurs d'Allah !
Je vous enjoins, ainsi qu'à moi-même, la crainte d'Allah (عز وجل) et le fait qu'Il vous observe parfaitement, en secret ou en public. Quiconque craint Allah (عز وجل), Allah le préserve et l'oriente vers le bien dans ses affaires mondaines et spirituelles.

Ensuite, sachez – qu'Allah vous fasse miséricorde – que la meilleure des paroles et la plus sublime dans l'absolu est la parole d'unicité : il n'y a aucune divinité, digne d'adoration, en dehors d'Allah (**لا إله إلا الله**). Les cieux et la terre ont été établis à cause de cette parole, ainsi que l'ensemble de la création. Les messagers ont été envoyés avec cette parole, et à la suite de celle-ci, les livres ont été révélés et les lois divines légiférées. Du fait de cette parole, les balances ont été établies, les registres ont été consignés et les « marchés » du Paradis et de l'Enfer ont été dressés. Les hommes se sont divisés en croyants et mécréants et en pieux et pervers. La création, l'ordre, la rétribution et le châtiment ont pour origine cette parole.
Le Jour de la Résurrection, les premières et les dernières générations seront interrogées sur cette parole. Celle-ci est l'anse qui ne se brise pas, la parole de piété, l'attestation de l'unicité, et la clé de la demeure de la félicité. Elle est la base et la fondation de la religion mais aussi, le summum de son affaire.
Allah (عز وجل) dit : **{Allah atteste, ainsi que les Anges et les détenteurs de science, qu'il n'y a aucune autre divinité, digne d'adoration, en dehors de Lui, Le Mainteneur de la Justice. Point de divinité à part Lui, le Puissant, le Sage.}**[1].

[1] La Famille d'Imrân, 3 : 18.

Dans les sermons précédents, nous avons discuté de la place de l'unicité dans la vie du musulman et des mérites de la parole de **لا إله إلا الله**. Nous étions arrivés aux deux piliers fondamentaux sur lesquels reposait **لا إله إلا الله.** Sans ceux-ci, cette parole n'est pas acceptée. Par conséquent, nous devons bien les réaliser et bien les comprendre. A titre de rappel, le premier pilier consiste en l'annulation de toute divinité en dehors d'Allah, et le second pilier est la confirmation que toute l'adoration, sous tous ses aspects, est vouée à Allah (عز وجل) Seul.

لا إله إلا الله a aussi des conditions qui sont indiquées dans le Livre d'Allah et la Tradition de Son Prophète (صلى الله عليه وسلم). Nous avions aussi entendu les paroles des savants concernant ces conditions et leur grande importance. C'est-à-dire que **لا إله إلا الله** n'était acceptée que si celui qui la prononce connaît bien ces conditions qui ont été rapportées dans le Livre d'Allah et la Tradition de Son Prophète (صلى الله عليه وسلم). Quiconque prononce et dit cette parole sans en respecter ses conditions, qui ont été expliquées dans le Livre d'Allah et la Tradition de Son Prophète (صلى الله عليه وسلم), et se montre négligent, alors son attestation de **لا إله إلا الله** ne lui sera pas profitable jusqu'à ce qu'il les complète et les perfectionne. Le point ici n'est pas simplement de les apprendre mais plutôt, l'objectif est de les comprendre et de les mettre en application.
Le musulman doit apprendre ces conditions, doit comprendre leur signification et il doit mettre en pratique leurs implications. Quiconque œuvre ainsi fait partie des gens de **لا إله إلا الله.** Ces conditions sont : la science, la certitude, la soumission, l'acceptation, l'amour, la véracité et la sincérité.

Voilà les sept conditions de **لا إله إلا الله.** Ces conditions ont été indiquées dans le Livre d'Allah et Tradition de Son Prophète (صلى الله عليه وسلم). Nous les répétons une fois de plus : la science, la certitude, la soumission, l'acceptation, l'amour, la véracité et la sincérité.

La première de ces sept conditions qui est la plus importante et la plus immense est la science (*al-'ilm*). La science dissipe l'ignorance.

C'est la science [dans la signification de cette attestation] en annulation et en confirmation, tout en dissipant l'ignorance. Quiconque dit **لا إله إلا الله,** quiconque témoigne de **لا إله إلا الله,** doit connaître la signification de cette parole. La condition d'acceptation d'un témoignage est de connaître ce dont on témoigne. Ainsi, dès lors où la personne sait ce dont il témoigne, alors son témoignage est accepté. La connaissance de la signification de cette parole est une obligation.
Allah (عز وجل) dit : **{Et sache donc qu'en vérité, il n'y a aucune autre divinité, digne d'adoration, en dehors d'Allah, et implore le pardon pour ton péché.}**[2]
Allah a commencé par la science avant la parole et l'acte. Donc, la connaissance de la signification de ce témoignage est obligatoire.
Allah (عز وجل) dit aussi : **{A l'exception de celui qui aura témoigné de la vérité en pleine connaissance de cause.}**[3]. Les exégètes ont dit : Il aura témoigné de **لا إله إلا الله**, **{et en pleine connaissance de cause.}**, c'est-à-dire : Ils connaissent la signification de cette majestueuse parole. La connaissance de la signification de cette parole est une obligation.

Voilà pourquoi, dans le *Sahîh Muslim*, d'après 'Uthmân ibn 'Affân (رضي الله عنه), le Prophète

[2] Mohammed, 47 : 19.
[3] L'Ornement, 43 : 86.

(صلى الله عليه وسلم) a dit : « *Celui qui meurt en sachant qu'il n'y a aucune autre divinité, digne d'adoration, en dehors d'Allah* (**لا إله إلا الله**) *entrera au paradis.* ».

En effet, comment une personne peut-elle accomplir les obligations, les droits et les devoirs de **لا إله إلا الله** alors qu'elle en ignore sa signification !? Comment une personne peut-elle rendre les droits, les obligations et les devoirs de **لا إله إلا الله** alors qu'elle en a une compréhension erronée et inexacte ?
La personne doit avoir une compréhension correcte et exacte, se basant sur le Livre d'Allah et la Tradition de Son Prophète (صلى الله عليه وسلم).

Cette parole a une signification claire et une compréhension évidente. Elle est la plus claire et la plus évidente des affaires. Dans le Livre d'Allah et la Tradition de Son Prophète (صلى الله عليه وسلم), sa signification est manifeste. De nombreux passages issus du noble Coran, ainsi que de nombreux textes issus de la Tradition du noble Messager d'Allah (صلى الله عليه وسلم), sont venus expliquer clairement la signification de cette parole. Des versets clairs expliquent cette parole, notamment :

Allah (عز وجل) dit : **{Et quiconque mécroit au Rebelle (*at-Tâgût*) tandis qu'il croit en Allah saisit alors l'anse la plus solide, qui ne se brise pas.}**[4].
Ceci est donc la signification de la parole لا إله إلا الله. Dire لا إله إلا الله signifie mécroire au « Rebelle ». Le « Rebelle » est tout ce qui est adoré en dehors d'Allah. Ce verset réunit donc l'annulation et la confirmation, c'est-à-dire que mécroire au Rebelle représente l'annulation et avoir foi en Allah représente la confirmation.

Il y a aussi la parole d'Allah dans le noble Coran où Il (عز وجل) a dit : **{Et adorez Allah et ne lui associez rien.}**[5]. Sa parole: **{Et adorez Allah…}** est la confirmation tandis que Sa parole: **{… ne lui associez rien.}** est l'annulation.
Ainsi donc, nous retrouvons encore dans ce verset l'annulation et la confirmation: confirmation de toute l'adoration pour Allah (عز وجل) et annulation de toute autre adoration en dehors de celle d'Allah (عز وجل).

De même, dans la Tradition du Prophète (صلى الله عليه وسلم), nous trouvons des textes qui expliquent et explicitent la signification de **لا إله إلا الله.**

A titre d'exemple, le hadith d'Ibn 'Abbâs (رضي الله عنه) dont nous avons parlé précédemment et rapporté par Bukhârî et Muslim où le Prophète (صلى الله عليه وسلم) a envoyé Mu'âdh ibn Jabal (رضي الله عنه) au Yémen et lui a dit : « *Appelle-les au témoignage de : Il n'y a aucune divinité, digne d'adoration, en dehors d'Allah* (**لا إله إلا الله**)*.* »
Et dans d'autres versions authentiques, il (صلى الله عليه وسلم) a dit : « *Et que la première chose à laquelle tu les appelles soit l'adoration d'Allah.* »
Une autre version précise aussi : « *Et que la première chose à laquelle tu les appelles soit de rendre un culte pur monothéiste à Allah.* »
Ceci est aussi la signification de **لا إله إلا الله**. Dire **لا إله إلا الله** signifie adorer sincèrement Allah, vouer un culte unique et sincère à Allah (عز وجل).

---

4 La Vache, 2 : 256.
5 Les Femmes, 4 : 36.

De même, et toujours dans un des deux recueils authentiques, le Prophète (صلى الله عليه وسلم) a dit : « *Quiconque meurt en invoquant un autre qu'Allah, en Lui donnant un égal, entrera en Enfer.* » Ceci est encore la signification de **لا إله إلا الله**.
Dire **لا إله إلا الله** signifie accomplir sincèrement les préceptes religieux pour Allah (عز وجل). Quiconque meurt en invoquant Allah et en Lui donnant un égal a annulé cette parole et en a contredit ses préceptes et ce qu'ils impliquent. La signification de cette parole est de ne pas donner un égal à Allah lorsque tu L'invoques. Tu dois être sincère dans le culte que tu rends à Allah (عز وجل).
Lorsque le serviteur dit **لا إله إلا الله** cela veut dire qu'il accomplit sincèrement toute son adoration pour Allah (عز وجل). L'adoration est un nom global qui correspond à tout ce qu'Allah aime et agrée comme actes et paroles, apparents et cachés. Notamment: la prière, la prosternation, la soumission, la confiance, le sacrifice, les vœux, l'espoir, chercher secours, chercher refuge, etc.

Celui qui dit **لا إله إلا الله** doit avoir à l'esprit qu'il accomplit sincèrement toutes ces œuvres pour Allah : il n'invoque qu'Allah, il ne cherche secours qu'en Allah, il ne place sa confiance qu'en Allah, il n'a d'espoir qu'en Allah, il ne sacrifie que pour Allah, il ne fait des vœux que pour Allah, il ne cherche assistance, soutien et guérison qu'en Allah.

Voilà la signification de cette majestueuse parole. Parfois, tu trouves des personnes ayant des compréhensions étroites ou même se méprennent sur sa signification. Elles finissent même par dévier et par expliquer cette parole avec des explications très éloignées de ce qu'elle signifie réellement. Nous n'allons pas nous attarder sur ces nombreuses et diverses explications car leurs définitions nous importent peu. Le point essentiel qu'il faut garder à l'esprit est que le musulman doit avoir une connaissance et une compréhension authentique de la signification de cette majestueuse parole à la lumière du Livre d'Allah et de la Tradition de Son Messager (صلى الله عليه وسلم).

Nous devons alerter le musulman sur la signification de **لا إله إلا الله.** Le but de cette parole est qu'il n'y a aucune divinité véridique si ce n'est Allah. Toutes les autres divinités adorées, aussi nombreuses et diverses soient-elles, sont fausses. En fait, tout ce qui est adoré en dehors d'Allah est vain.
لا إله إلا الله signifie donc qu'il n'y a aucune autre divinité, digne d'adoration , en dehors d'Allah. Allah (عز وجل) dit : **{Il en est ainsi, car Allah est, Lui, la Vérité, alors que ce qu'ils invoquent en dehors de Lui est le faux. Et, certes Allah est le Très-Haut, le Grand.}**[6]

Donc, mes frères, nous devons bien comprendre [les fondements et les significations de] cette majestueuse parole qu'est : **لا إله إلا الله** afin que la personne accomplisse l'adoration d'Allah en étant clairvoyant et sur une preuve évidente.
[Comme Allah (عز وجل) dit :] **{Et sache donc qu'en vérité, il n'y a aucune divinité, digne d'adoration, en dehors d'Allah, et implore le pardon pour ton péché.}**[7] La science que recèle ce témoignage en annulation et en confirmation efface donc l'ignorance.

Nous implorons donc Allah (عز وجل) de nous compter parmi les gens de **لا إله إلا الله.**

Ô Allah ! Compte-nous parmi les gens de **لا إله إلا الله.**

---

[6] Le Pèlerinage, 22 : 62.
[7] Mohammed, 47 : 19.

Ô Allah ! Compte-nous parmi les gens de **لا إله إلا الله.**

Ô Allah ! Fais-nous vivre sur cette parole et fais-nous mourir sur celle-ci.

Ô Allah ! Accorde-nous la réussite afin d'accomplir véritablement ce qu'elle implique.

Ô Allah ! Par l'intermédiaire de cette parole, fais-nous entrer au Paradis, la demeure de la paix.

Ceci est ma parole. Qu'Allah me pardonne, qu'Il vous pardonne et qu'Il pardonne à tout musulman chaque péché. Implorez Son pardon et Il vous pardonnera, car Il est Le Plein de Mansuétude et Le Miséricordieux.

Traduction achevée le : 10 Février 2012 / 18 Rabi' al Awwal 1433.